

PLAN DE PREVENTION

Décret N°92-158 du 20 février 1992 : Travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure
 Arrêté du 19 mars 1993 : Liste des travaux dangereux - Code du travail articles R.237-1 à 28

Rappel : Article R.237-6 : il est procédé, préalablement à l'exécution de l'opération, à une inspection commune des lieux de travail, des installations qui s'y trouvent et des matériels éventuellement mis à disposition de la ou des entreprises extérieures.

OPERATION N° **du**

Lieu Adresse Nature des travaux Période d'intervention	
---	--

ENTREPRISE UTILISATRICE



ENTREPRISE EXTERIEURE



Raison Sociale, Adresse, Téléphone	Raison Sociale, Adresse, Téléphone
La FAÏENCERIE – Théâtre de Creil Scène Convenue pour les écritures d'aujourd'hui Allée Nelson BP 50012 60104 Creil Cedex Tél. : 0344244730	
Activité	Activité
E R P 1ère Catégorie (Type L, S & N)	
Responsable	Responsables des Entreprises
Monsieur Paul-Jacques HULOT Directeur	
Chargé du suivi de l'opération	Agents chargés du suivi de l'opération
Monsieur Jean-Christophe FLEITH Directeur technique	
Services de Prévention	Effectif présent sur le Site
DP	
	Médecine du Travail
	MEDISIS 240 av. M. Dassault 60000 Beauvais tél. 03.44.06.14.87 / fax. 03.44.06.14.78

Le présent plan de prévention doit être communiqué par le Chef de l'Entreprise extérieure à tout le personnel de l'Entreprise intervenant sur le site de l'opération. CdT art. R. 237-11

RISQUES RECENSES			Mesures de protection et de salubrité destinées à prévenir ces risques
	Dus à l'activité	Dus aux travaux	
<input type="checkbox"/> Circulation <input type="checkbox"/> Travaux dans la salle de spectacle <input type="checkbox"/> Travaux dans les escaliers <input type="checkbox"/> Travaux dans les étages <input type="checkbox"/> Circulation et stationnement des véhicules <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Contre les chutes : Contre les heurts : Balisage des zones de déplacement et de parking * EPI (Voir liste : cochez les équipements nécessaires) Autres dispositions de sécurité :
<input type="checkbox"/> Outils portatifs électriques <input type="checkbox"/> Meuleuse <input type="checkbox"/> Scie circulaire <input type="checkbox"/> Perceuse <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Restriction d'usage au personnel qualifié * EPI (Voir liste : cochez les équipements nécessaires) Autres dispositions de sécurité :
<input type="checkbox"/> Electriques <input type="checkbox"/> Travaux dans un poste de transformation <input type="checkbox"/> Travaux sur la scène <input type="checkbox"/> Travaux dans enceinte conductrice exigüe (parois métalliques ou conductrices) <input type="checkbox"/> Utilisation d'appareils électriques portatifs <input type="checkbox"/> Risques de contact direct (classe de tension :) <input type="checkbox"/> Risques de contact indirect (classe de tension :) <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le personnel effectuant des travaux ou interventions d'ordre électrique doit être titulaire d'un titre d'habilitation électrique L'outillage électrique est conforme aux normes en vigueur * EPI (Voir liste : cochez les équipements nécessaires) Autres dispositions de sécurité :
<input type="checkbox"/> Manutention & levage <input type="checkbox"/> Utilisation de chariot automoteur <input type="checkbox"/> Utilisation de grues, nacelles <input type="checkbox"/> Circulation, évolution d'engins dans une zone de passage piétons <input type="checkbox"/> Evolution d'engins au-dessus de locaux où séjourne du personnel <input type="checkbox"/> Evolution d'engins de levage à proximité de lignes aériennes <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certificat d'aptitude pour la conduite : d'un chariot Automoteur, grue, engins de levage, nacelle... Balisage des zones d'évolution des engins Ne pas stationner sur un accès pompiers * EPI (Voir liste : cochez les équipements nécessaires) Autres dispositions de sécurité :
<input type="checkbox"/> Travail en hauteur <input type="checkbox"/> Travail en passerelles <input type="checkbox"/> Travail au gril <input type="checkbox"/> Utilisation de PEMP, type génie <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présenter les méthodes de travail qui garantissent contre la chute d'objet, d'éléments ou d'équipements Certificat d'aptitude pour la conduite : d'un chariot Automoteur, grue, engins de levage, nacelle...

* Equipement de protection individuelle :

- appareil respiratoire isolant - casque - casque anti bruit - chaussures de sécurité
- combinaison anti-acides - combinaison étanche - gant (type à préciser)
- harnais de sécurité - lunettes (type à préciser) - visières
- masque à gaz - vêtement de travail -
- masque (type à préciser) - autres

RISQUES RECENSES			Mesures de protection et de salubrité destinées à prévenir ces risques
	Dus à l'activité	Dus aux travaux	
<input type="checkbox"/> Chargement - Déchargement <input type="checkbox"/> Mise en place du camion <input type="checkbox"/> Manutention et levage de matériel <input type="checkbox"/> Conduite des manoeuvres <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Contre les heurts : dégagement des zones de manoeuvre Limiter les manutentions manuelles Conduite des manoeuvres par du personnel qualifié * EPI (Voir liste : cochez les équipements nécessaires)
<input type="checkbox"/> Phase de Montage <input type="checkbox"/> Câblage et branchement <input type="checkbox"/> Accroche <input type="checkbox"/> Montage lumière <input type="checkbox"/> Montage son <input type="checkbox"/> Montage décor ou structure <input type="checkbox"/> Montage backline <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montage par du personnel qualifié Mise en place de doubles accroches Travail hors tension Restriction d'accès sous les zones de levage Balisage au sol Respect des CMU Mise en place des passages de câble * EPI (Voir liste : cochez les équipements nécessaires)
<input type="checkbox"/> Phase de Démontage <input type="checkbox"/> Décâblage au réseau de la salle <input type="checkbox"/> Démontage décor ou descente structure <input type="checkbox"/> Démontage lumière <input type="checkbox"/> Démontage son <input type="checkbox"/> Démontage backline <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Démontage après l'évacuation complète du public Respect de la méthodologie de démontage Travail hors tension Balisage au sol Qualification du personnel Restriction d'accès sous les zones de levage * EPI (Voir liste : cochez les équipements nécessaires) Autres dispositions de sécurité :
<input type="checkbox"/> Exploitation du spectacle <input type="checkbox"/> Accueil du public <input type="checkbox"/> Exposition au bruit supérieur à 85 dB <input type="checkbox"/> Mouvement de décor <input type="checkbox"/> Travail dans le noir <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Respect de la réglementation dans les ERP Obligation d'établir un mesurage Information sur les risques auditifs et port des EPI Balisage des zones de travail Eclairage de spectacle en coulisse * EPI (Voir liste : cochez les équipements nécessaires) Autres dispositions de sécurité :
<input type="checkbox"/> Sanitaires, vestiaires, catering <input type="checkbox"/> Encombrement <input type="checkbox"/> Insalubrité <input type="checkbox"/> Mise en place d'un Catering temporaire <input type="checkbox"/> Usage du tabac <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblaiement et rangement Entretien régulier lieux Réorganisation des lieux Information aux salariés sur les lieux autorisés

* Equipement de protection individuelle :

- appareil respiratoire isolant - casque - casque anti bruit - chaussures de sécurité
- combinaison anti-acides - combinaison étanche - gant (type à préciser)
- harnais de sécurité - lunettes (type à préciser) - visières
- masque à gaz - vêtement de travail -
- masque (type à préciser) - autres

RISQUES RECENSES		Mesures de protection et de salubrité destinées à prévenir ces risques	
	Dus à l'activité	Dus aux travaux	
<input type="checkbox"/> Stockage des flight case et ou décors <input type="checkbox"/> Superposition des flight cas <input type="checkbox"/> Stockage désordonné <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ne pas encombrer les dégagements Pas de stockage sauvage Respect des UP * EPI (Voir liste : cochez les équipements nécessaires) Autres dispositions de sécurité :
<input type="checkbox"/> Organisation des premiers secours <input type="checkbox"/> Infirmerie <input type="checkbox"/> Formation du personnel <input type="checkbox"/> Matériel de premier secours <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trousse de pharmacie présente sur site Présence d'une infirmerie avec lit et point d'eau Présence de secouristes Registre des accidents bénins à disposition Autres dispositions de sécurité :
<input type="checkbox"/> Vérification périodique – entretien - maintenance <input type="checkbox"/> Absence de vérification périodique <input type="checkbox"/> Absence de maintenance <input type="checkbox"/> Absence d'installations de sécurité <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vérification périodique tenu à jour Maintenance par du personnel qualifié et compétent Balisage au sol et lumineux * EPI (Voir liste : cochez les équipements nécessaires) Autres dispositions de sécurité :
<input type="checkbox"/> Emploi de personnel intermittent ou intérimaire <input type="checkbox"/> Emploi de personnel intermittent <input type="checkbox"/> Emploi de personnel intérimaire <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Information du personnel temporaire sur les risques intrinsèques du bâtiment Information du personnel sur la circulation des personnes et les règles de circulation des engins Connaissance des cheminements, des issues et dégagements de secours Autres dispositions de sécurité : Fourniture des EPI au personnel intermittent
<input type="checkbox"/> Emploi d'artifices ou de flammes ou spéciaux <input type="checkbox"/> Emploi d'artifices <input type="checkbox"/> Emploi de flammes <input type="checkbox"/> Emploi de lasers <input type="checkbox"/> Emploi de machine a fumée au CO 2 <input type="checkbox"/> Emploi d'armes blanches, armes à feu <input type="checkbox"/> Présence d'animaux <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fournir les PV des décors Demander une autorisation d'utilisation de flammes ou de moyens pyrotechniques Alerter les salariés sur les risques d'intoxication au CO 2 et les risques dus au laser Présentation des risques et des consignes de sécurité (présence d'un maître d'arme) Vérification des charges supportables Présence d'un dresseur * EPI (Voir liste : cochez les équipements nécessaires)

* Equipement de protection individuelle :

- appareil respiratoire isolant - casque - casque anti bruit - chaussures de sécurité
- combinaison anti-acides - combinaison étanche - gant (type à préciser)
- harnais de sécurité - lunettes (type à préciser) - visières
- masque à gaz - vêtement de travail -
- masque (type à préciser) - autres

MESURES DE PREVENTION PERMANENTES

TRAVAIL ISOLE

Lorsque l'opération est exécutée de nuit ou dans un lieu ou à un moment où l'activité de l'entreprise est interrompue, le chef de l'entreprise extérieure concernée doit prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun salarié ne travaille isolément en un point où il ne pourrait être secouru à bref délai en cas d'accident.

Cdt art. R 237-10

Chaque Chef d'Entreprise extérieure
EST RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES MESURES DE PREVENTION
Nécessaires à la protection de son personnel

CdT art. R 237-2

Tous les intervenants doivent impérativement
PORTER LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
Appropriés aux travaux en cours et aux risques encourus
(casque, chaussures, bottes, lunettes, gants, harnais de sécurité, masques, etc.)

LES ENTREPRISES DOIVENT TRAVAILLER AVEC LEUR PROPRE MATERIEL

(échelle, échafaudage, outillage, équipement de protection, matériel de manutention, etc.)
En aucun cas du matériel ne sera prêté aux entreprises extérieures

IL EST INTERDIT DE FUMER SUR LE LIEU DU TRAVAIL

**NE PAS HESITER POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRES A PREVENIR LA
DIRECTION TECHNIQUE (Tel : 03 44 24 95 75 ou 03 44 24 47 30)**

INSPECTION COMMUNE DES LIEUX DE TRAVAIL ET DE LEURS INSTALLATIONS

L'inspection a eu lieu le :

En présence de :

Le présent PLAN DE PREVENTION entre en vigueur à la date de signature

Fait à Creil

le

Pour **la Faïencerie – Théâtre de Creil** :
(nom, prénom, qualité, signature)

Pour le(s) **Entreprise(s) extérieure(s)**
(nom, prénom, qualité, signature)